

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1^{er} et 10 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance du 22 juillet 1904, a conféré la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles à S. A. R. le prince Louis-Philippe, prince royal de Portugal, duc de Bragance.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Albert, à bord de Son yacht, est arrivé le 2 août à Las Palmas. Tout allait bien à bord.

S. Exc. M. le Gouverneur Général est de retour à Monaco depuis samedi soir et a repris hier matin ses fonctions.

M. le comte de Maleville, secrétaire général, part aujourd'hui en congé.

C'est aujourd'hui 9 août la fête de Saint-Roman et cette date, chère aux monégasques par les anciennes traditions qu'elle évoque, est chaque année l'occasion d'une série de réjouissances populaires qui ont commencé hier soir par une retraite aux flambeaux dans les principales rues de Monaco-Ville et par un grand feu de joie allumé sur la place du Palais.

La fête, qui sera célébrée cette année avec un particulier éclat, se continuera ce matin par une grand'messe chantée à la Cathédrale où aura lieu l'inauguration de l'autel consacré à Saint Roman. Cet autel est dû, on le sait, au produit d'une souscription, dont les membres du Comité des fêtes ont pris avec dévouement l'initiative.

Dans la soirée, sera tiré, sur la batterie de la place du Palais, un fort joli feu d'artifice qui est l'œuvre de l'habile « pyrotechnicien » amateur, M. Cupellini. Enfin la fête se prolongera naturellement fort tard cette nuit dans la coquette et verdoyante salle de bal de la promenade S^{te}-Barbe où, grâce au généreux concours de l'Administration de la Société des Bains de Mer, la décoration et l'illumination seront plus brillantes que jamais.

Un nouveau bateau d'excursionnistes italiens est entré dimanche matin dans notre port, où paré de son grand pavois, il s'est amarré à la bouée et a stationné pendant toute la journée, attendant ses passagers qui se sont répandus joyeusement dans la Principauté et dans les environs. L'*Iniziativa* (c'est le nom de ce vapeur, commandé par le capitaine Zino Carlo) arrivait de Savone et avait à bord 342 passagers. Tous ont été ravis de leur excursion, de l'accueil aimable qu'ils ont reçu ici et de leur magnifique traversée d'aller et de retour, traversée qui a été favorisée par une mer superbe.

Un autre vapeur, battant pavillon espagnol, a mouillé également hier lundi à Monaco, ayant à bord de nombreuses familles pour la plupart

suisse. Il est reparti vers 11 heures du soir pour Gènes.

C'est avec plaisir que nous constatons la venue de plus en plus fréquente dans notre port de vapeur d'excursionnistes étrangers et le nombre de plus en plus élevé de leurs passagers.

Sous la direction de son chef dévoué, M. Schwentzer, la musique de la *Société Philharmonique* donnera jeudi 11 Août, à 8 heures 45 du soir, un concert public sur la place du Palais.

Dans ses audiences des 2 et 5 août, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Fabiani Ermindo, né le 29 novembre 1865 à Pescaglia, province de Lucca (Italie), mineur, demeurant à Vintimille, six jours de prison pour mendicité ;

Grosso Joseph, né le 4 octobre 1883 à la Turbie (Alpes-Maritimes), tailleur d'habits, sans domicile fixe, six jours de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Lanteri Jean-Baptiste, né le 16 août 1862 à Triora, province de San Remo (Italie), boucher, demeurant à Monaco, 50 francs d'amende pour mise en vente de viande corrompue.

A l'occasion de la fête de l'Assomption, les coupons de retour des billets d'aller et retour, délivrés à partir du 11 août, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 22 août.

SUR LE LITTORAL

De Cannes :

S. A. R. le Prince Gennaro de Bourbon, officier dans la marine espagnole, est arrivé, villa Marie-Thérèse, auprès de ses parents LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Caserta, et, de Cannes, s'est rendu avec eux à Thorenc.

De Nice :

M. Raiberti, député des Alpes-Maritimes, est parti pour Annecy.

Après un court séjour à Nice et dans les Alpes, le général Metzinger, membre du Conseil supérieur de la guerre, a quitté le littoral, se rendant à Marseille et Paris.

De Villefranche :

L'escadre américaine d'Europe composée des croiseurs *Olympia*, *Baltimore* et *Cleveland*, est entrée dans la rade de Villefranche jeudi dernier. Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Jewel, n'a fait qu'un très court séjour sur le littoral français, et dès dimanche matin elle a repris la mer, se rendant à Smyrne.

D'Antibes :

M. Bajard, procureur général à Dijon, M^{me} Bajard et leurs enfants sont arrivés à Antibes où ils passeront les vacances dans leur famille.

Lettre de Paris

Paris, 7 Août 1904.

En dépit des chaleurs sénégalaises d'un été véritablement exceptionnel, quelques théâtres qui n'ont pas fermé leurs portes font vaillamment concurrence aux music-halls des Champs-Élysées et je ne sais pas si en somme on n'est pas tout aussi bien dans une salle bien ventilée qu'en plein air, par certaines soirées lourdes et orageuses comme nous en avons eu cette semaine. La Comédie-Française, qui ne doute de rien et qui a, en cette époque de l'année, son nombreux public de provinciaux et d'étrangers de passage, a même donné, jeudi dernier, une « première » ou plutôt une « demi-première », car la pièce qu'elle jouait pour la première fois a été beaucoup jouée sur d'autres scènes françaises et surtout sur les scènes étrangères. Qui n'a vu, en effet, *Papa Lebonnard*, interprété admirablement dans sa traduction italienne par l'illustre et merveilleux comédien qu'est M. Ermette Novelli? N'empêche que l'intérêt était grand de voir le chef d'œuvre de M. Jean Aicard, représenté selon sa version originale, c'est-à-dire en vers, avec, dans le principal rôle, M. Silvain, qui est un des plus éminents sociétaires de la Maison de Molière.

La critique a été unanime à constater le très grand succès de l'œuvre et de son interprétation. Naturellement un parallèle s'imposait entre Novelli et Silvain. Certains s'en sont tirés par la simple évocation des tempéraments si divers qui caractérisent les deux races. La France et l'Italie sont deux sœurs, mais pas du même lit. Prongez, à mérite égal, deux grands artistes de chaque pays et donnez-leur le même rôle : l'Italien sera plus exubérant, le Français plus concentré, car, tout de même, il y a « Midi » et « Midi », et tous les deux, cependant, tireront des effets aussi puissants de moyens tout à fait différents. Pour pousser jusqu'au bout la comparaison, je vous demanderai si vous ne pouvez pas être aussi bien ému, dans des situations analogues, par un homme qui éclate bruyamment en sanglots ou par un autre à qui vient simplement une larme à l'œil. Silvain a été ce dernier, et l'on avait tranché d'avance la question en disant qu'il était le « père Lebonnard », tandis que Novelli était plutôt « papa Lebonnard ».

Nous avons eu dans ce rôle un Sylvain tout à fait brave homme, simple, aimable, émouvant, ému, incarnant bien ce rôle qui tient par moments de la tragédie, par moments de la comédie, et qui, par conséquent, représente la vie même. Aussi tous les autres disparaissent-ils un peu autour de lui, et il n'y a pas à s'étendre longuement sur les éloges très mérités mais très naturels qui sont dus à des artistes comme MM. Dehelly, Louis Delaunay et Dessonnes, comme M^{mes} Thérèse Kolb, Géniat, Louise Silvain, Mitzy-Dalti, qui ont donné à chacun de leurs rôles sa juste et vraie signification, et contribué ainsi au succès d'une pièce qui franchira l'été, et gagnera encore à être revue en hiver, quand la grande saison théâtrale, dont elle est digne, aura repris son envolée.

* *

M. Bernheim, le très distingué et très compétent commissaire du Gouvernement près les théâtres nationaux, vient de publier un volume, *Les trente ans du théâtre*, qui est l'intéressant commentaire de l'œuvre philanthropique que sous la même désignation il a créée en ces dernières années, œuvre qui secourt des centaines d'acteurs, cigales imprévoyantes, arrivés au terme de leur carrière sans avoir pu mettre de côté la miche des vieux jours.

Dans son volume rempli d'anecdotes spirituellement contées, M. Adrien Bernheim a réuni une foule de souvenirs et de documents qui serviront pour écrire l'histoire de notre temps. C'est ainsi que nous apprenons que M. Crozier, qui a laissé une excellente réputation à Paris, comme chef du protocole, et qui est en ce moment minis-

tre de France à Copenhague, a été un moment élève du Conservatoire et qu'il a suivi la classe de M. Delaunay. « M. Crozier, écrit M. Bernheim, hésitant, à sa sortie de Polytechnique, entre la diplomatie et le théâtre, suivait assidûment les cours de MM. Got, Delaunay, Worms et Maubant, et honorait de son amitié les trois étoiles nées du Conservatoire : Marie-Louise Marsy, Martha Brandy et Rosa Bruck. »

Cela se passait en 1883. En vingt ans, M. Crozier est devenu plénipotentiaire et un des hommes les plus décorés de France ; s'il eut suivi la carrière théâtrale, il est probable qu'il jouerait les jeunes premiers à la Comédie-Française. Un sociétaire de la rue Richelieu, à qui j'en parlais hier, me disait en hésitant :

— En somme, les deux postes sont à peu près équivalents ! Comme appointements, cependant, il vaut mieux la Comédie-Française, puisqu'un ministre de France à Copenhague est payé 20,000 francs tout juste, et M. Albert Lambert fils a touché plus du double l'an passé.

Il faut ajouter que M. Crozier est millionnaire et qu'il n'en est pas à un douzième de part entière près.

Au surplus, le livre de M. Adrien Bernheim est rempli d'anecdotes sur les uns et sur les autres, sur les actrices surtout que l'auteur, qui est inspecteur des théâtres subventionnés, voit de très près et dont il raconte des traits piquants dont il a été le témoin. Ces *Trente ans de théâtre* forment un recueil de souvenirs comme nous les aimons aujourd'hui, où le public raffole des indiscretions vraies, des historiettes, des bons mots et de tout ce qui constitue les coulisses de cette vie factice, enfiévrée, mais capiteuse, qui est la vie de théâtre. Ces quatre cents pages sont un des chapitres les plus captivants de la vie de Paris.

* *

Paris n'est pas en cette saison renfermé dans l'enceinte étroite de ses fortifications : il s'étend beaucoup plus loin... artistiquement parlant. C'est ainsi que, comme chaque année, les principaux tragédiens de la Comédie-Française s'en vont vers cette époque prêter leur concours aux grandes représentations qui ont lieu dans le merveilleux décor du théâtre antique d'Orange. La première série de ces représentations, très artistiquement organisées par M^{me} Caristie-Martel, était consacrée à des œuvres de jeunes écrivains qui ont déjà, du reste, fait leurs preuves.

Ainsi, M. Jules Bois est l'un de nos plus distingués confrères, romancier psychologue et poète de talent ; ce n'est pas la première fois non plus qu'il aborde la scène. Son *Hippolyte couronné* est une version nouvelle et originale de la classique et touchante légende qu'Euripide et Sénèque ont marquée de leur tragique génie. Avec M. Jules Bois, le jeune et chaste héros, l'initié de la grande déesse Artémis, le chasseur farouche et charmant a pris un relief surprenant et il devient, d'accord, d'ailleurs, avec la tradition grecque, une sorte de martyr païen. Il y a en ce rôle, a dit M. Albert Lambert fils (l'interprète d'Hippolyte), du Parsifal et du Tristan.

M. Emile Faguet, qui a bien voulu préfacer l'œuvre, va plus loin en parlant de « Phidias théâtral ». D'après l'éminent académicien, si l'on a pu dire que la *Phèdre* de Racine est de « l'Euripide travesti en Racine », on peut regarder l'*Hippolyte couronné*, de Jules Bois, comme de « l'Euripide déguisé en Eschyle ».

Ce drame antique a été accueilli avec enthousiasme par un auditoire de marque, qui a fêté aussi le *Dionysos*, de M. Joachim Gasquet, excellent poète provençal, et la *Cynthia*, de M. Meunier.

Encore plus considérable, sans doute, sera le succès de la seconde série des représentations qui sont organisées à Orange les 14 et 15 août, avec le concours de M. Edouard Colonne, son orchestre et ses chœurs (150 exécutants), par M. Antony Réal et par M. Hertz, le distingué directeur du théâtre municipal de Paris. On jouera l'*Amphytrion* de Molière, l'*Andromaque* de Racine et l'*Arlésienne* de Daudet avec Coquelin aîné, Jean Coquelin, M^{mes} Moreno, Lapararie et une élite d'autres artistes qui continueront à faire du théâtre d'Orange la digne succursale des premières scènes de Paris.

L. S.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Pisciculture alpine. — M. Rino Monti, de l'Université de Pavie, a parcouru les Alpes piémontaises muni d'un thermomètre, d'un microscope et d'un bateau démontable, et il a étudié consciencieusement les conditions physiques et biologiques des lacs plus ou moins élevés qu'il rencontrait.

Son but était de déterminer les chances de réussite que pourraient avoir des essais de pisciculture dans ces régions.

En effet, la pisciculture implique des connaissances complexes. Le poisson ne s'accommode pas de tous les genres de vie ; il ne lui suffit pas d'avoir de l'eau pure, il ne lui suffit pas que la température n'oscille qu'entre des limites définies, sans les dépasser, il ne lui suffit même pas de trouver encore dans la constitution du lac des abris favorables pour le dépôt et le développement des œufs ; mais il faut encore qu'il puisse trouver les matériaux alimentaires nécessaires à sa nourriture. Enfin, il ne faut pas que des bactéries trop nombreuses l'infectent, ni que d'autres poissons trop voraces lui fassent une guerre acharnée.

Dans quelques-uns des lacs étudiés, M. Monti a trouvé des poissons, des truites par exemple, dans l'estomac desquelles se trouvaient surtout des insectes, apportés sans doute par le vent ; fourmis, forficules, etc., des coléoptères aquatiques, et des larves d'éphémères. On ne peut compter, pour établir les conditions de vie nutritive favorables, que sur la faune marine du lac étudié.

Or, dans un grand nombre de lacs, les conditions biologiques se trouvent très défavorables ; un très petit nombre d'insectes habitent une région où le terrain est en général peu favorable à la flore sans laquelle les animaux inférieurs ne peuvent vivre. C'est donc surtout à l'inventaire biologique des lacs que M. Monti s'est attaché.

Mais il n'a pas négligé l'examen physique et bactériologique.

Au lac du Grand Saint-Bernard, par exemple, voisin de l'hospice, il a trouvé un très riche plankton, des paramécies, des planaires, des difflugies, des limnées et même des poissons, dont certains, comme les saumons, ont dû être apportés par les moines. Et malgré cela, les poissons ne trouvent pas dans ce lac des conditions favorables à leur développement, car le nombre considérable de gens qui s'arrêtent tout près de lui ont infecté ce lac où l'on rencontre des myriades de bacilles.

Les lacs où M. Monti croit que l'acclimatation du poisson, tentée déjà en particulier avec le saumon, dans plusieurs lacs alpins, peut réussir, sont le Licone, le Vannino (2,113 m.), l'Antillone (1,267 m.), tous trois dépourvus de poissons. Et pourtant, dans le dernier, on rencontre des *Nostoc*, des diatomées, des rhizopodes (amibes, difflugies, euglyphes, etc.), des hélozoaires (*actinophryss sol*), des flagellés (euglènes, etc.), des ciliés, des turbellariés, des hirudinées, des cladocères (daphnies, etc.), des ostracodes, des copépodes, des hydrachnides, des insectes (larves de *Chironomus* et de *Corethra*, de libellules, des coléoptères, *Nepa cinerea*, etc.), des mollusques (*Limmæa truncatula* et *Sphærium lacustre*), et enfin des amphibiens, grenouilles et crapauds (*Rana muta*, *Bufo vulgaris*, *Triton alpestris*).

Enfin, M. Monti conseille aussi la pisciculture dans le lac de Devero (1,846 m.) où la faune est aussi très riche et où il y a deux espèces de poissons, dont une truite (*Phoxinus laevis* et *Trutta fario*).

Il est certain qu'à ces hauteurs où la contamination des eaux est peu probable, il ne serait pas mauvais d'établir des réservoirs poissonneux qui seraient fort utiles aux pisciculteurs.

La stérilisation. — La stérilisation a pour but, comme l'on sait, de détruire les germes nocifs que peuvent contenir les substances destinées à l'alimentation. On s'accorde généralement à la recommander en particulier pour le lait.

M. Charrin vient d'étudier les effets de la stérilisation des substances alimentaires, par de curieuses expériences dont M. le professeur Bouchard communique les résultats à l'Académie.

M. Charrin a divisé en deux lots des lapins qu'il a nourris avec des carottes stérilisées. Mais, tandis qu'aux lapins du premier lot, il donnait les carottes parfaitement propres, il faisait manger à ceux du second lot les mêmes carottes mélangées aux détritiques et aux parties terreuses qui les salissent habituellement. Or, les lapins du premier lot, — ceux qui mangeaient les bonnes carottes bien propres, tombèrent malades les premiers et moururent plus tôt que les autres, à la suite d'entérites causées par la digestion imparfaite de leur nourriture.

M. Charrin en conclut que la stérilisation a l'inconvé-

nient de rendre indigestes les substances alimentaires, en éliminant certains microbes dont l'activité est indispensable pour venir en aide aux ferments de l'organisme. Sans cette collaboration, les digestions sont imparfaites et un tel régime détermine des entérites qui peuvent être funestes. Méfions-nous donc de la stérilisation à outrance et contentons-nous d'une cuisson suffisante.

La dénaturation de l'alcool. — M. René Duchemin a étudié les différents dénaturants employés ou proposés pour rendre l'alcool impropre à la consommation de bouche et lui permettre de circuler sans payer la totalité des droits fiscaux. Les principaux dénaturants sont les bases pyridiques, les huiles d'acétone, les éthers méthyléniques, la formaldéhyde et le méthylène ; ce dernier est le dénaturant employé pour la régie française.

Les principales qualités que doit posséder un bon dénaturant sont les suivantes :

- 1° Il doit donner un goût repoussant à l'alcool ;
- 2° Son mélange avec l'alcool ne doit pas entraîner trop d'inconvénients pour l'emploi domestique (éclairage, chauffage, etc.) de l'alcool dénaturé ; le mélange ne doit pas, en particulier, avoir une odeur trop désagréable, et sa combustion ne doit pas donner trop de suie ou d'acides volatils ;
- 3° Le dénaturant ne doit pas être coûteux, et il doit agir à doses relativement faibles ;
- 4° Il ne doit pas être vénéneux ;
- 5° Il faut que sa présence dans l'alcool dénaturé puisse être facilement constatée ;
- 6° Enfin et surtout il faut que malgré tous les moyens physiques ou chimiques à la disposition des fraudeurs, le dénaturant ne puisse être séparé de l'alcool avec bénéfice.

Les conclusions du très intéressant travail de M. René Duchemin sont tout à fait favorables à l'emploi du méthylène-régie français, parce qu'il constitue un excellent agent de dénaturation, que son emploi est gratuit du fait de la ristourne. Il convient d'ailleurs de l'employer à dose massive pour éviter la fraude par dilution.

Le méthylène constituant le tiers de la valeur de l'acide pyroligneux brut, il faut encore remarquer que la suppression de ses emplois ruinerait les usines de carbonisation du bois en vases clos qui se sont développées pour répondre aux besoins de l'Administration : ainsi la France deviendrait tributaire de l'étranger pour les acides acétiques, les acétates et tous autres produits dérivés.

En résumé, le méthylène type régie, à dose massive, doit être considéré, dans l'état actuel de la question, comme le meilleur dénaturant connu.

LETTRES ET ARTS

La musique à l'Exposition de Saint-Louis. — Le Conseil d'administration de l'Exposition universelle de Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique) a chargé une commission spéciale d'organiser un concours pour musiques d'harmonie, qui aura lieu du 12 au 17 septembre 1904. Le concours est divisé en trois classes :

Classe A. (Musiques de 20 exécutants). — Premier prix : 3,250 dollars (16,250 francs) ; deuxième prix : 2,500 dollars (12,500 francs) ; troisième prix : 1,500 dollars (7,500 francs).

Classe B. (Musiques de 28 exécutants). — Premier prix : 22,500 francs ; deuxième prix : 17,500 francs ; troisième prix : 10,000 francs.

Classe C. (Musiques de 35 exécutants). — Premier prix : 30,000 francs ; deuxième prix : 20,000 francs ; troisième prix : 10,000 francs.

Soit en tout 30,000 dollars (150,000 francs) en chiffres ronds.

Les concours auront lieu de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi : les 12 et 13 septembre pour la classe A ; les 14 et 15 septembre pour la classe B ; les 16 et 17 septembre pour la classe C.

L'histoire d'un violon. — On mande de Londres qu'il a été vendu dernièrement, au prix de 700 livres sterling (17,500 francs), le violon d'un musicien des rues, qui aurait été reconnu comme un authentique

Stradivarius construit en 1728 ou 1729. (On sait que le célèbre luthier mourut le 18 décembre 1736, âgé de 92 ans, et que son dernier violon connu porte comme date l'année même de sa mort.) L'histoire du violon vendu à Londres a l'air d'un roman. Il y a environ trente ans, paraît-il, le domestique d'un « gentleman » essaya d'échanger, dans un magasin de musique, le vieil instrument contre un accordéon, mais le marchand ne comprit pas quelle était la valeur de ce qu'on lui offrait, il ne consentit pas à conclure le marché. Le domestique vendit bientôt après le violon à un virtuose des rues qui semble s'être un peu douté que l'objet avait quelque valeur, car il le paya plus de 30 francs, malgré l'état de délabrement dans lequel il se trouvait. Après l'avoir soigneusement réparé, il s'en servit pour exercer son humble profession et le promena dans les ruelles, sur les places et dans les carrefours. Finalement, il se rencontra un amateur qui en donna 625 francs et le revendit 2,000 francs. Le possesseur actuel, qui vient de l'acquérir au prix de 700 livres, serait un M. Turner.

Ecole normale supérieure de Paris. — M. Perrot, directeur de l'Ecole normale supérieure, vient d'annoncer qu'il se retirait pour prendre sa retraite.

On ne sait pas encore qui doit lui succéder dans cette situation dont l'importance est d'autant plus grande que le nouveau directeur va être chargé justement de l'application du régime tout nouveau de l'Ecole.

M. Perrot dirigeait plus particulièrement les études littéraires. C'est M. J. Tannery, sous-directeur, un mathématicien, qui s'occupe des études scientifiques.

Congrès. — Le premier Congrès international d'assainissement et de salubrité de l'habitation, organisé sous les auspices de la Société française d'hygiène, à l'occasion de l'Exposition internationale d'hygiène de 1904, se tiendra à Paris au Palais des Champs-Élysées, du 15 au 20 octobre 1904.

Le président est M. Janssen, de l'Institut, président de la Société d'hygiène.

Les vice-présidents sont MM. Bonnier, architecte, docteur F. Brémond, Cacheux, docteur Martin, docteur Regnard, directeur de l'Institut agronomique, docteur Jules Regnault.

Le secrétaire général est M. Marié Davy, et le trésorier, M. Landau.

Il y aura six sections, concernant les habitations urbaines (rapporteur : M. Guillerat); les habitations rurales (rapporteurs : MM. Marié Davy et Le Couppey de la Forest); les habitations ouvrières (rapporteur : M. Cacheux); les habitations louées en garni (rapporteur : M. Joltrain); les habitations scolaires (rapporteur : docteur Mangenot); et les habitations flottantes (rapporteur : docteur Henry Thierry).

Exposition d'inventeurs. — La Société des inventeurs réunis de Lyon organise, pour les sociétaires, une exposition collective gratuite, dont l'ouverture est fixée au 14 août.

Un fascicule, distribué gratuitement aux visiteurs, contiendra la description des inventions des exposants.

Cette idée paraît très heureuse; elle permettra peut-être à des inventeurs, souvent méconnus dans la foule des autres, de percer quand ils auront vraiment trouvé quelque chose de pratique et d'utile.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE SUR SAISIE

Le mercredi 10 août courant, à deux heures du soir, au premier étage de la Villa Georgette, sise rue de Millo, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers tels que : armoires à glace et à linge, lit noyer complet, commodes, toilette, tables, chaises, glaces, tapis, rideaux, etc. etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE APRES DÉCÈS

Le samedi 13 août courant, à deux heures de l'après-midi, au deuxième étage de la Villa Lucioles, sise avenue Bella Stella, quartier Saint-Roman, à Monte Carlo, il sera procédé à la vente aux enchères publiques du mobilier dépendant de la succession Guillout, consistant en : lits en bois et en fer complets, armoires à glace, buffets, toilettes, tables, chaises, tapis, glaces, rideaux, couvertures, etc., etc.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du 22 juillet 1904, enregistré.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte passé devant M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, les vingt-sept et vingt-neuf juillet mil neuf cent quatre,

Le *Domaine Public de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco* a cédé, à titre d'échange, à madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie BLANC, épouse de monsieur Constantin-Vincent-Marie prince RADZIWILL, duc d'Olika, Nieswicz, Dubinki et Birze, propriétaire-rentier, avec qui elle demeure à Paris :

1^o Une bande de terrain située à Monaco, boulevard de l'Ouest, sur laquelle existe un mur de soutènement, ensemble le dit mur; le tout porté au plan cadastral sous partie du n^o 404 de la section B, confine dans son ensemble : au levant, au boulevard de l'Ouest; au midi, à un escalier public; au couchant, au même escalier et aux propriétés Bergeaud et Colly; et au nord, au surplus dudit mur de soutènement longeant la propriété Perrin.

2^o Une autre bande de terrain, située sur le même boulevard de l'Ouest, sur laquelle existe également un mur de soutènement, ensemble ledit mur; le tout porté au plan cadastral sous le n^o 435 P de la section B, confine dans son ensemble : au levant, à un chemin dit de l'Ecole Apostolique; au midi, au boulevard de l'Ouest; au couchant, aux époux de Garnier des Garets, et au nord, aux propriétés de M. Zanolli, M. Sansoni, M^{lle} Babin (se faisant appeler Marc de Fontenelles), M. Nel et M^{me} Henri.

Ces deux bandes de terrain, d'une superficie totale approximative de trois cent quatre-vingt-huit mètres carrés.

Et madame la princesse RADZIWILL a cédé, en contre-échange, au *Domaine public de S. A. S.* :

1^o Une parcelle de terrain de forme irrégulière, située à Monaco, quartier des Salines, en façade sur la route de l'Hôpital, d'une contenance de onze cent trente mètres carrés, portée au plan cadastral sous partie du n^o 55 de la section A, et confinant dans son ensemble : à l'est, au *Domaine de S. A. S.*; au sud, à la route de l'Hôpital; à l'ouest, à la propriété Otto, et au nord, encore à la route de l'Hôpital;

2^o Une autre parcelle de terrain de forme triangulaire, située au même quartier des Salines, en bordure de la route de l'Hôpital, d'une contenance de cent vingt mètres carrés environ, cadastrée sous partie du n^o 55 de la section A, confinant dans son ensemble : au midi, M^{me} Briandas et le *Domaine de S. A. S.*; au couchant, M. Pistarino, et au nord, ladite route de l'Hôpital.

Cet échange a eu lieu sans soulte ni retour, de part ni d'autre.

Pour l'exécution dudit acte, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e EYMIN, notaire.

Une expédition transcrite de cet acte d'échange a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur les immeubles échangés, des inscrip-

tions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, sous peine d'être déchues de tous droits sur lesdits immeubles.

Monaco, le neuf août mil neuf cent quatre.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte passé devant M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le trente juillet mil neuf cent quatre,

M. Ernest PLATI, ancien capitaine des gardes d'honneur de S. A. S., chevalier de l'Ordre de Charles III d'Espagne, propriétaire, et M^{me} Marie-Léonie-Eulalie-Lucie Brovès, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, quartier de la Colle supérieure, ont cédé :

Au *Domaine public de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco*,

Les chemins et passages ci-après désignés, construits par M. et M^{me} Plati, sur une propriété que M^{me} Plati possédait à Monaco, quartier de la Colle supérieure, portée au plan cadastral sous le n^o 71 de la section A, savoir :

1^o La partie du chemin dit *chemin Plati*, de cinq mètres de largeur environ, allant du boulevard de l'Ouest jusqu'à l'angle Ouest de la villa Léonie-Thérèse,

2^o Le chemin prenant accès sur le chemin Plati, à l'angle de la maison de M. Brunet, jusqu'à l'angle Ouest de la maison appartenant au *Domaine de S. A. S.*,

3^o Le passage escalier se trouvant entre cette maison et celle de M. Florent, ledit escalier reliant les deux chemins sus-désignés,

4^o Et le passage escalier se trouvant entre les maisons de MM. Gouguy et Curti, reliant le chemin désigné sous le numéro deux, avec la partie supérieure du chemin Plati, non comprise dans la dite cession,

5^o Ensemble tous les travaux de voirie et égouts construits sur ces voies.

Cette cession a eu lieu sans autre charge, pour le *Domaine de S. A. S.*, que de maintenir les voies cédées comme voies publiques, de les entretenir en bon état, et de les éclairer pareillement aux autres voies publiques de la Principauté.

Pour l'exécution de cet acte, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e EYMIN, notaire.

Une expédition transcrite de cet acte de cession a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur les immeubles cédés, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles doivent requérir ces inscriptions, dans le délai d'un mois de ce jour, sous peine d'être déchues de tous droits sur lesdits immeubles.

A Monaco, le neuf août mil neuf cent quatre.

Pour extrait,

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte passé devant M^e EYMIN, notaire à Monaco, le trente juillet mil neuf cent quatre,

Madame Adèle Brovès, propriétaire, veuve de Monsieur Nicolas VIALE,

Et Monsieur Emile Brovès, avocat, maire de la ville de Menton,

Demeurant tous à Menton,

Ont cédé au *Domaine public de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco* :

Le sol d'une rue, dénommée *rue Brovès*, de cinq mètres de largeur environ, allant du chemin des Révoires au chemin privé dit *chemin Plati*, ladite route ouverte par les cédants dans une propriété qu'ils possédaient à Monaco, quartier de la Colle supérieure, portée au plan cadastral sous le n^o 108 de la Section A.

Ensemble tous les travaux de voirie et l'égoût existant dans cette rue.

Cette cession a été consentie sans autre charge que celle, pour le *Domaine de S. A. S.*, de maintenir la rue cédée comme voie publique, de lui conserver sa dénomination actuelle de *rue Bionès*, de l'entretenir en bon état et de l'éclairer pareillement aux autres voies de la Principauté.

Pour l'exécution de cet acte, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e EYMIN, notaire.

Une expédition transcrite du dit acte de cession a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur ledit immeuble des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles ont à requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, sous peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le neuf août mil neuf cent quatre.

Pour extrait :

Signé, Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, notaire à Monaco, le vingt-sept juillet mil neuf cent quatre, M. Charles-Maurice-Camille, Marquis de TALLEYRAND-PÉRIGORD, Duc de DINO, propriétaire-rentier, demeurant à Paris, et M^{me} Pauline-Marie-Palma de TALLEYRAND-PÉRIGORD, Princesse de POGGIO-SUASA, épouse de M. Mario RUSPOLI, Prince de POGGIO-SUASA, premier secrétaire de la Légation de Sa Majesté le Roi d'Italie en Roumanie, avec qui elle demeure en l'hôtel de la dite Légation, à Bucarest, ont acquis de M. Paul VERHOEVEN, propriétaire-rentier, et M^{me} Catherine CLAES, son épouse, demeurant ensemble à Paris, savoir :

M. le Duc de DINO, pour l'usufruit et jouissance sa vie durant,

Et M^{me} la Princesse de POGGIO-SUASA pour la nue-propriété;

Une propriété, sise à Monaco, quartier de la Rousse, appelée autrefois *Villa Carlotta*, et aujourd'hui *Villa Périgord*, d'une superficie, y compris la moitié du sol de l'Avenue dont il sera ci-après parlé, de cinq mille mètres carrés environ, portée au plan cadastral sous partie du n° 231, et sous les nos 232, 233 et 234 de la section E; confinant :

Au midi, à la *villa Pauline*, appartenant à M. Verhoeven, à M^{lle} Famy et à M. Gras; au nord, à MM. Bariquand et Barral; à l'est, audit M. Bariquand, et, à l'ouest, aux héritiers Otto et Aureglia.

Cette propriété comprend :

Une grande maison d'habitation avec diverses dépendances, et un grand jardin;

divers droits d'eau et de source y attachés;

et le droit, pour en jouir conjointement avec M. Verhoeven ou ses ayants-droit, à l'avenue, prenant accès sur la route de Menton, desservant la dite propriété et d'autres propriétés appartenant encore à M. Verhoeven, ladite avenue cessant d'être propriété conjointe à l'entrée des arcades supportant la terrasse de la *villa Périgord*, l'entrée se trouvant juste après l'escalier dit de service, desservant la *villa Périgord*.

Cette acquisition a eu lieu, en sus des charges, moyennant un prix principal de *trois cent cinquante mille francs*.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e EYMIN, notaire.

Une expédition transcrite dudit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la dite propriété, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, sous peine d'être déchues de tous droits sur ladite propriété.

A Monaco, le neuf août mil neuf cent quatre.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 31 Juillet au 7 Août 1904

CANNES, b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	sable
— b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Dantal,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—

SAINT-MAXIME, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon,	bois et vin.
CANNES, b. <i>Louise</i> , fr., c. Kollin,	sable.
SAVONA, vap. <i>Iniziativa</i> , ital., c. Zino Carlo,	343 pass.

Départs du 31 Juillet au 7 Août

NICE, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon,	sur lest.
CANNES, b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	—
— b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Dantal,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Kollin,	—

SANTO-STEFANO, b. <i>Angelo-Padre</i> , it., c. Curelli,	—
SAVONA, vap. <i>Iniziativa</i> , it., c. Zino Carlo,	343 passagers.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour collectifs de vacances

La Compagnie P.-L.-M. désireuse de faciliter les déplacements des familles à l'occasion des vacances, fera émettre, du 1^{er} août au 15 septembre 1904, par toutes les gares de son réseau, les billets d'aller et retour collectifs de vacances pour les familles d'au moins trois personnes qui n'étaient émis, jusqu'à ce jour, qu'au départ de Paris.

De plus, elle abaissera de 500 à 300 kilomètres le minimum de parcours simple pour lequel les billets de vacances sont délivrés.

A VENDRE Hôtel - Restaurant et Café de Genève

sis à MONTE CARLO, boulevard du Nord (près le Crédit Lyonnais et la gare du chemin de fer de La Turbie).

S'adresser, pour traiter, à M. CIOCO, syndic de la **faillite Fuchs**, à Monaco.

ASSURANCES

CARLES et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE
La C^{ie} Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^{ie} d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS
la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

MAISON MODÈLE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

FOURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MAROQUINERIE EXTRA-FINE.
ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN
TOUS GENRES. — G^d RAYON DE PAPETERIE,
PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES
DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS
RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE.
CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS
SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES.
PARAPLUIES. — ARTICLES DE
VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râtaeux)

PRIX TRÈS MODÉRÉS

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.



A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA, à côté de l'Hôtel de la Villa des FLEURS, boulevard du Nord MONTE CARLO

SAVON PUR

« LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales)

Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles.

Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.

Prix modérés.

APPICHAË BÉRENGER MONACO

Imprimerie de Monaco — 1904